



«AGPouvoirAssociat°Fiche»

## FICHE 1-6-1

### POUVOIR DE REPRESENTATION D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE

L'association affiliée est représentée à l'assemblée générale du comité de Seine Maritime de Judo par :

- son Président ou en cas d'empêchement du Président, par un suppléant désigné par le comité directeur de l'association.

*et / ou*

- un autre de ses membres : l'enseignant ou tout autre membre de 16 ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association.

Les membres désignés par le comité directeur pour représenter l'association doivent se faire connaître en adressant leur pouvoir au comité départemental (voir modèle ci-joint) avant la tenue de l'assemblée générale. A défaut, ils devront le présenter au moment de l'émargement.

\*En cas d'absence d'un représentant, les voix de l'association sont portées par l'unique représentant présent.

### POUVOIR

Le comité directeur de l'association..... réuni le.....

- mandate M ..... (*l'enseignant ou tout autre membre du club*)

membre licencié(e) sous le n° .....

(*et éventuellement, en cas d'empêchement du président :* )

- mandate M ....., suppléant le Président,

membre licencié(e) sous le n° .....

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ces lieux et places, lors de

L'assemblée générale ordinaire du **Comité de Seine Maritime de Judo** prévue /

**Le 21 mars 2015 au CRJS de Petit-Couronne**

Fait à....., le .....

Pour le comité directeur, M ....., Président(e)  
Licencié(e) sous le N° .....

Signature :